



## Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 13 décembre 2013

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, FEVRIER, GUERINET, HERVIEUX, HOUZE, PICARD, TARTINVILLE

**Comité Consultatif et personnalités qualifiées :** MMES BONNEAU, DALLOT – MM. BOUVARD, DONES, GUERIN, MAMEAUX, PACHOT, ROUSSEAU

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MMES MATHIAS, NOURY, conseillères DAT à la Région Centre

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. GRILLON, LEGRAND, MALET, THION, VILLETTE

**Comité consultatif et personnalités qualifiées :** MM. BOURGEOIS, RENUCCI

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 novembre 2013
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Demande de subventions pour l'animation du Contrat Global Essonne Amont 2014-2018
- Préparation du Comité syndical :
  - débat d'orientations budgétaires 2014
  - modification des statuts
  - Trames verte et bleue
  - Agenda 21
  - affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE remercie M. le Sous-préfet ainsi que les collègues de leur présence, et excuse les membres ne pouvant pas être présents.

Elle salue Nathalie MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre qui suivait le Pays depuis environ 3 ans et Nadège NOURY qui la remplace depuis le mois d'octobre.

Mme BEVIERE demande à faire un tour de table pour que les élus se présentent à Mme NOURY.

La Présidente demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération pour la mobilisation de l'enveloppe foncible pour les projets du Contrat de Pays.

Ne notant pas d'observation, ce point est ajouté.

### **Approbation du compte-rendu du bureau du 15 novembre 2013**

Le projet de compte-rendu a été envoyé précédemment par mail.

Ne relevant pas de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **Dossiers Contrat Régional de Pays**

Mme BEVIERE précise qu'il y a 3 dossiers à étudier à ce Bureau.

Dossier « Aide à la création de la pépinière d'entreprises de Pithiviers », CCI du Loiret.

Mme BEVIERE rappelle les objectifs du projet.

Le projet de Centre d'affaires à Pithiviers est né en 2006 d'une volonté émanant des acteurs locaux. La CCI a fait le choix de fédérer l'ensemble des intercommunalités du territoire concerné, à savoir les 9 Communautés de Communes suivantes : CC du Plateau Beauceron / CC du Malesherbois / CC des Terres Puiseautines / CC du Beaunois / CC du Bellegardois / CC Le Cœur du Pithiverais / CC de la Forêt Pays FOVL / CC de Beauce et Gâtinais / CC de la Plaine du Nord Loiret. Le Conseil Général du Loiret soutient également le projet.

Le projet comprend un local d'environ 105 m<sup>2</sup> pour accueillir des entreprises du secteur tertiaire avec un potentiel d'accueil de 7 entreprises.

Pour cette structure, 3 fonctions que sont l'hébergement, les services et l'accompagnement personnalisé.

Le premier Comité de Sélection des entreprises s'est tenu fin 2013. Il a retenu sa première candidate, la Société Graph'Innov de Mme Evelyne Le LIGNE.

Dans le Contrat de Pays, il s'agit d'une aide au démarrage (fonctionnement) pour les 3 premières années. Le coût du projet s'élève à 212 920 € TTC. La subvention demandée est de 20 000 € (forfait), soit 9,39 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

#### Dossier « Création d'une crèche multi-accueil et d'un RAM à Pithiviers », Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BONNEAU, Présidente de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais qui rappelle l'historique du projet. Il s'agit de la création d'une crèche multi-accueil de 60 berceaux et d'un Relais d'Assistantes Maternelles, le tout sur une superficie de 868 m<sup>2</sup>, située Avenue du Maréchal Berthier à Pithiviers.

Mme BONNEAU précise que ne sont présentées ici que les dépenses éligibles au Contrat de Pays, excepté le lot mobilier qui n'est pas encore attribué. Le budget global du projet s'élève à 1 736 223 € HT, les dépenses subventionnables à 718 597 €.

La subvention demandée est de 143 719 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

#### Dossier « Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques sur le territoire de la coopérative agricole de Boisseaux », Coopérative de Boisseaux.

Mme BEVIERE précise que ces actions font suite aux diagnostics Biodiversité menés en 2012-2013 sur le territoire de la coopérative. Ce projet se veut en cohérence avec les orientations des principales politiques publiques, Stratégie Nationale pour la Biodiversité et Trames verte et bleue. Des points de vigilance particuliers seront portés pour prendre en compte les projets de corridors et de réservoirs de biodiversité dans le cadre des Trames verte et bleue du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le coût du projet s'élève à 15 210 € TTC. La subvention demandée est de 5 300 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

#### **Délibération pour demander la mobilisation de l'enveloppe fongible**

Mme BEVIERE rappelle les modalités de mobilisation de l'enveloppe fongible et précise que le tableau joint dans les pochettes des participants illustre toutes les demandes faites par le Bureau dans ce sens. Elle commente ce tableau, en commençant par la ligne « fonctionnement ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Demande de subventions pour l'animation du Contrat Global Essonne Amont 2014-2018**

Mme BEVIERE rappelle le contexte de préparation du Contrat Global d'Actions tout au long de l'année 2013. Le Comité de pilotage a validé le projet le 4 décembre dernier. Il sera proposé au Comité syndical de le valider également.

La délibération présentée concerne les demandes de subventions pour le poste de l'animateur. Les coûts de fonctionnement de la cellule d'animation sont estimés à 66 593 €. Une participation de 50% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 30% de la Région Centre est sollicitée. Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2014.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le projet d'orientations budgétaires a été évoqué au dernier Bureau et qu'il s'agit aujourd'hui d'aborder plus précisément la modification des statuts, après les réunions de concertation du groupe de travail (deux réunions) et de la rencontre d'hier avec les présidents de Syndicats de gestion de l'eau et d'assainissement.

Pour ces derniers, les conclusions montrent qu'il paraît difficile de définir un montant qui soit équitable entre les structures, chacune pouvant œuvrer à des niveaux différents (gestion, facturation, distribution, administration...). Il n'y aura pas de cotisation des syndicats.

M. FEVRIER attire l'attention sur le fait que certains syndicats sont amenés à disparaître, en raison de fusion en cours.

Pour les Syndicats de rivière, les contacts restent à prendre. Les orientations du Contrat Global d'Actions Essonne amont renforcent l'idée qu'une cotisation paraît légitime.

### Article 4 des statuts.

Mme BEVIERE rappelle la lourdeur du fonctionnement du Comité syndical (159 membres et autant de suppléants). La proposition est de retenir, pour les collectivités, l'option d'un délégué pour 1 000 habitants (à l'arrondi supérieur) et d'un suppléant pour 3 titulaires (à l'arrondi supérieur).

M. TARTINVILLE précise que les élections des délégués des Communautés de communes ne se feront pas obligatoirement par désignation de membres des Conseils communautaires, les délégués pouvant être élus parmi l'ensemble des élus municipaux du territoire communautaire. Pour les Syndicats de gestion de l'eau et de rivière, il est proposé de retenir l'option d'un délégué par syndicat et d'un suppléant pour 1 titulaire, tel que les textes le demandent.

### Le Bureau du Pays.

Les contacts avec la Sous-préfecture confirment que les élus du Bureau doivent bien être élus par le Comité syndical, les désignations étant considérées comme illégales.

Après débat, et pour renforcer l'égalité de la représentativité des Communautés de communes, il est proposé d'ajouter un poste de trésorier adjoint. Chaque Communauté de commune pourrait ainsi être représentée par au moins une personne.

Il est également proposé de supprimer le Comité consultatif et de le fusionner avec les personnalités associées. Les personnalités qualifiées (le maire de Malesherbes et de Pithiviers) sont maintenues, si ces personnes ne sont pas élues par ailleurs.

### Titre 3 : dispositions financières / article 11.

Comme précisé en novembre, la clause des subventions exceptionnelles est supprimée.

La nouvelle rédaction de cet article est validée.

Mme BONNEAU s'interroge sur le montant de la cotisation pour 2014.

Mme BEVIERE détaille le projet de calcul de la nouvelle répartition.

Sur deux contrats régionaux de Pays (9 ans), la moyenne de l'enveloppe financière est de 12 000 000 €. Si l'on estime la part de subventions exceptionnelles à 2,75%, cela donne une moyenne de 330 000 € sur 9 ans, soit 36 666 €/an. Ce montant divisé par 69 191 habitants représente 0,53 €.

Pour compenser l'absence de subvention du Département, il faut compter environ 0,22 € (15 000 € / 69 191 hab.).

Soit 0,75 €, pour ces deux éléments.

Il faut ajouter également le financement du reste à charge pour le poste du Chef de projet Développement durable et urbanisme, soit 26 000 €, qui représentent 0,38 €.

L'ensemble correspond à 1,13 €.

Mme BONNEAU s'interroge sur le montant annoncé de 12 000 000 €. Ce montant inclut-il les porteurs de projet qui ne sont pas des collectivités ?

Mme BEVIERE lui répond que le projet prenait en compte 6 000 000 € par contrat et non pas 6 310 000 €, comme pour le contrat actuel, pour tenir compte des subventions aux autres porteurs.

Mme BONNEAU précise aux élus qu'elle ne partage pas le fait que la suppression de la subvention exceptionnelle aille à l'encontre de la solidarité, dans la mesure où les villes pôles investissent généralement plus que les petites communes, en raison de leur centralité. Elle ne veut pas que soit remis en cause le manque de solidarité de la commune de Pithiviers.

M. GUERINET lui répond qu'il n'est plus question de débattre sur le principe, adopté auparavant par le Bureau, mais qu'il faut aujourd'hui trouver une solution financière et revoir le mode de fonctionnement du Pays.

Mme BEVIERE rappelle que la délibération pour la mise en place des subventions exceptionnelles avait été prise, alors, à l'unanimité.

Elle souhaite que le Pays ne soit pas accusé d'augmenter outre mesure la cotisation des adhérents. Il s'agit essentiellement d'un nouveau mode de financement. Il est accepté de proposer une cotisation entre 3,10 et 3,15 €, ce montant étant à affiner d'ici le vote du budget en février 2014.

#### - L'Agenda 21.

Tous les documents sont consultables au Pays. Ils seront envoyés par mail en amont du Comité syndical.

Le Comité de pilotage, réuni le 3 décembre, a validé le projet d'Agenda 21 du Pays avec ses 5 axes stratégiques et ses 38 actions.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement. Celle-ci souhaite mettre en avant la participation des membres du conseil à ces travaux et précise que deux projets ont été actés comme prioritaires. Il s'agit du Plan Local de Santé et de la *ressourcerie*. Les membres souhaitent également travailler sur une lettre d'information qui pourra être diffusée auprès des élus, des réseaux professionnels du territoire et aux autres Conseils de développement.

M. TARTINVILLE insiste sur la présence du Conseil de développement au cours de la concertation, notamment ses membres représentant le monde économique.

#### - Les Trames verte et bleue.

Les travaux se sont poursuivis depuis le dernier Bureau. Les élus et les membres du Comité de pilotage ont validé le projet de cartographie des corridors et des réservoirs de biodiversité.

Les documents sont également consultables au Pays. Un dossier sera envoyé par mail en amont du Comité syndical. Si l'argumentaire justifiant les projets de corridors et de réservoirs est rédigé par le cabinet d'études, la phase 1 du projet Trames verte et bleue pourra être validée. Dans la négative, elle sera abordée en Comité syndical en février 2014.

#### - Commande d'une étude auprès de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Cette étude sur le devenir de l'agriculture sera menée sur l'ensemble du canton de Pithiviers. Elle poursuivra celles réalisées en 2012 et 2013 sur les cantons de Bellegarde et Outarville. Ce travail devra permettre d'une part de recenser et caractériser les exploitations des producteurs de 50 ans et plus, et d'autre part de détecter les porteurs de projets sur ce territoire. L'objectif de cette démarche est de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et de contribuer au maintien et au développement des exploitations. Cette étude n'est pas financée par le Pays.

#### Information.

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical se tiendra le 20 décembre à 17h à Boynes. La prochaine réunion du Bureau aura lieu le vendredi 17 janvier.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observations, Mme BEVIERE lève la séance à 19h00, après avoir remercié Mme MATHIAS (Direction de l'Aménagement du Territoire) de son travail auprès des élus du Pays. Celle-ci change en effet de territoire.

Mme MATHIAS remercie les élus de leur ténacité à monter des projets.